

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 octobre 2011

L'an deux mille onze le vingt-sept octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., VAURE M., ROUCHOUZE J., FLOURY M., APPOLLODORUS F., CHARREYRON J.-F., COMBES G., MASSON R., MOREL K., POULENARD G., REY P.,

Pouvoir : FOREL G. à FLOURY M.

Absent excusé : BERNARDON A., SOUTEYRAT P.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Vœu 1% Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;
- Décision modificative n° 1 ;
- Taxe d'aménagement ;
- Avis sur l'enquête publique loi sur l'eau : Papeteries Canson, Aménagement de la digue de protection contre les crues de la rivière « Deûme », site de l'usine du Moulin du Roy ;
- Avenant à la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale - La Poste ;
- Convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet (SDFi) à l'Insee ;
- Demande de subvention aux frais des écoles maternelles et primaires (Enfants domiciliés à Saint Marcel-lès-Annonay et scolarisés hors de la commune) ;
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Syndicat des Eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Vœu 1% Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Une délibération de soutien au CNFPT est prise dans le cadre de la disposition de la loi de Finances 2012 pour le maintien du taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT.

Décision modificative n° 1

Des modifications budgétaires ont été décidées dans le cadre de l'opération de reprise de notre tracteur d'occasion.

Taxe d'aménagement

Ce point est retiré de l'ordre du jour compte tenu de la complexité de l'institution de la taxe d'aménagement, et fera l'objet d'un vote à la prochaine séance. Une information est donnée au Conseil Municipal.

Avis sur l'enquête publique loi sur l'eau : Papeteries Canson. Aménagement de la digue de protection contre les crues de la rivière « Deûme », site de l'usine du Moulin du Roy

Extrait de la délibération : « Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement d'une enquête publique.

En effet, l'arrêté préfectoral n° 2011-26-9-002 en date du 26 septembre 2011 prescrivait l'ouverture de l'enquête publique préalable, nécessaire à l'obtention d'une demande d'autorisation dans le cadre de l'aménagement de la digue contre les crues de la Deûme à l'usine du Moulin du Roy située sur notre commune, déposée par la société « PAPETERIES CANSON S.A.S ».

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique a eu lieu du jeudi 06 au jeudi 20 octobre 2011 inclus soit durant 15 jours, période pendant laquelle le dossier relatif au projet a été mis en consultation du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie. De plus, Monsieur Jean-

Pierre REVOL a été désigné commissaire enquêteur, et a tenu 3 permanences pendant lesquelles il a reçu les observations du public.

Monsieur le Maire résume au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique.

Considérant que l'étude menée par GéoPlusEnvironnement préconise d'importants travaux de confortement de la digue, terrassement et de décaissement de terrains, tout en soulignant que les infrastructures actuelles existantes sont suffisantes sur le plan de la sécurité des personnes et des biens.

Considérant que ces travaux représenteraient un coût financier à la charge de la société PAPETERIES CANSON S.A.S difficilement supportable pour elle dans la conjoncture économique actuelle.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sensible à la fois à la mise en sécurité des sites industriels tant sur le plan des biens que des personnes, et au maintien d'une centaine d'emplois existants sur sa commune :

- **EXPRIME** son inquiétude sur les conclusions du rapport du Cabinet GéoPlusEnvironnement qui selon lui mettrait à la charge des Papeteries CANSON S.A.S des obligations exorbitantes tout en reconnaissant que des aménagements partiels de confortement pourraient être entrepris ;

Et à ce titre, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** son accord pour la mise à disposition des terrains communaux concernés pour la réalisation des travaux d'assainissement et d'encrochement ;
- **VALIDE** le « plan de mesure compensatoire hydraulique » élaboré par le Cabinet GéoPlusEnvironnement (Etude n° 100032/1 modifié en octobre 2011) ».

Monsieur Michel FLOURY, Conseiller Municipal délégué, précise que les PAPETERIES CANSON S.A.S. ont réalisé la digue, « de leur propre chef », et qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de consultation, en amont des travaux, des services de l'Etat. Malgré tout, il tient à insister qu'il est important de penser à sauver les emplois.

Avenant à la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale - La Poste

Un avenant à la convention d'organisation de l'Agence Postale Communale (APC) du 31 janvier 2006 sera signé avec LA POSTE.

Cet avenant précise les nouveaux services mis à disposition des usagers de l'APC ainsi que le nouveau montant de l'indemnité compensatrice mensuelle à savoir 950 €/mois.

Convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet (SDFi) à l'Insee

Une convention avec l'INSEE sera signée dans le cadre de la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet via un Système de Dépôt de Fichier Intégré (SDFi) émanant de notre logiciel Magnus.

Demande de subvention aux frais des écoles maternelles et primaires (Enfants domiciliés à Saint Marcel-lès-Annonay et scolarisés hors de la commune)

Compte tenu que notre commune dispose d'une Ecole Publique et d'une Ecole Privée (subventionnée via le contrat d'Association du 25/09/1998) et des services périscolaires : garderie et cantine, le Conseil Municipal décide de prendre une mesure pour le reste du mandat (2014), à savoir : un refus d'aides aux Ecoles Maternelles et Primaires des autres communes relatifs aux frais de scolarité ou aux séjours et classes de découvertes des enfants domiciliés à Saint Marcel-lès-Annonay. Cette décision exclut les demandes des établissements spécialisés.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Syndicat des Eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable proposé par le Syndicat des Eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE.

- Lors de la précédente séance, des questions ont été posées, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des réponses :
 - L'indemnité du receveur s'élève à 483 € brut/an,
 - Selon les interlocuteurs, la réponse sur la responsabilité en matière d'accident causé par un chevreuil diverge. Le Conseil Général de l'Ardèche va mener une enquête sur la traversée des gibiers entre Gardache et Chaléat (RD820), afin de juger de la nécessité de la mise en place d'un panneau.
- Mademoiselle Peggy BOCHET, agent du service administratif de la Mairie, a été titularisée au 13 octobre 2011.

Un point sur les commissions communales...

❖ Urbanisme, Travaux :

- Des marquages au sol vont être réalisés sur la commune.
- Les travaux de ventilation dans la Classe Primaire de l'Ecole Publique sont terminés.
- A la salle polyvalente, les RIA (Robinet d'Incendie Armé) ont été remplacés.
- A l'étude :
 - Rénovation fontaine sise Moulin Ferrand,
 - Permis de construire sanitaire boulodrome,
 - Travaux de voirie Village du Haut, Route de Montlevier.

❖ Toponymie, adressage postal :

- Ultime permanence : le samedi 05 novembre 2011 de 8h00 à 11h00.
- La livraison des plaques de rue a pris du retard, par conséquent, celles-ci seront installées d'ici la fin du mois de novembre.
- Bonnes remarques de la Population.

❖ Environnement :

- L'aménagement aire de pique-nique de la Garinière avec des jeux pour enfants est à l'étude.
- Sont en cours :
 - Illuminations 2011,
 - Aménagement paysager : Village du Haut (au-dessus du nouveau mur de soutènement en pierres) et Montée des Bornes (pont).

Centre Communale d'Action Sociale (CCAS)...

- L'opération Brioches 2011 a rapporté 3 120 € à l'ADAPEI.
Le CCAS renouvelle ses remerciements aux bénévoles mais également à la population pour leur générosité.
- Le repas des aînés aura lieu le 26 novembre prochain
Une participation de 15 € est demandée aux conjoints n'ayant pas 65 ans et aux membres du Conseil Municipal.

Communauté de Communes du Bassin d'Annonay...

- Ordures ménagères : Notre commune ne fera finalement pas partie des communes pilotes pour le lancement du nouveau mode de ramassage des ordures ménagères.
Une nouvelle déchetterie verra le jour à Villevoceance, le projet est en cours d'étude. De plus, un bâtiment administratif à la nouvelle déchetterie de Marenton est en projet.
Un point de tri sélectif sera ajouté au niveau de la salle polyvalente (plastiques et verres).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

